



VILLE DE LEFOREST

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles :
R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-25 et R413-1
Vu la demande présentée par **Les Etablissements TEREOS**
SUCRE FRANCE, USINE DE BOIRY, en date du 3 Septembre
2025, relatif au transport de betteraves jusqu'à la sucrerie.

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route et de prévenir les accidents ;
Considérant le ramassage et le transport des betteraves, cultivées localement, jusqu'à la sucrerie est une étape
indispensable et essentielle pour le monde agricole et notamment pour les agriculteurs locaux,

ARRÊTÉ N° 2025/107

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE RELATIF AUX TRANSPORTS DE BETTERAVES

Article 1 **La Circulation des véhicules de plus de 3.5 Tonnes est autorisée exceptionnellement sur l'ensemble des voies de la Commune pour permettre le transport des betteraves.**

Article 2 La vitesse des véhicules dédiés aux transports de betteraves circulants sur ces voies est strictement limitée à 30Km/heures.

Article 3 Cette disposition sera applicable **Du Lundi 3 Novembre 2025 jusqu'au Dimanche 30 Novembre 2025 Inclus soit pour une durée de Vingt Huit (28) Jour(s).**

Article 6 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 7 Les Etablissements TEREOS,
Monsieur le Commissaire de Police,
Le Service de la Police Municipale,
Madame la Directrice Générale des Services,
Les Services de Secours et d'Incendies de la ville de Leforest,
Les Services Techniques de la Ville.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, le 19 Septembre 2025.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 20/09/2025.

Le Maire,

Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr